

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogtum Luxemburg.

Vendredi, 16 septembre 1910.

N^o 50.

Freitag, 16. September 1910.

Avis. — Brevets d'invention.

Les brevets d'invention ci-après ont été délivrés pendant le mois d'août 1910 en conformité de la loi du 30 juin 1880, à savoir :

N^o 8572. — 1^{er} août. — Appareil de changement de vitesse à commande rigide, progressif, embrayeur, débrayeur, évitant l'emploi de différentiel dans tous les cas d'application sur véhicules à plusieurs roues motrices. — L. *La Tour*, P. *Rolando*, Fr. *Rolando* à Tablé Roquebrune et Ad. *Gintz* à Menton.

N^o 8573. — 1. August. — Gesteinsbohrmaschine. — K. *Auer* in Montois-la-Montagne.

N^o 8574. — 6. August. — Feuerzeug mit einer brennenden Flamme nebst Vorrichtung zum Löschen der angezündeten Holzspäne. — R. *Liske* in Oels.

N^o 8575. — 8. August. — Befestigungseinrichtung für elektrische Freileitungen. — G. *Kaiser* in Feilitzsch.

N^o 8576. — Schleierhalter. — E. *Frölich*, geb. *Hertrich* in Hof.

N^o 8577. — 8. August. — Teleskopartiges Hebezeug mit im Innern angeordnetem Uhrfederfachstahlband. — K. *Nilschke* in Berlin.

N^o 8578. — 8. August. — Verfahren und Apparat zur Herstellung eines brennbaren Gases. — H. *Schachtel* in Charlottenburg.

N^o 8579. — 8. August. — Reklamesäule usw. in Verbindung mit Warenautomaten. — H. *Schürer-Engelschmidt* in Leipzig.

N^o 8580. — 8. August. — Gebrauchsfertiger Unterkragen für Herren- und Damenkleider nebst maschineller Einrichtung zur Herstellung derselben. — Witwe K. *Michaelis* in Köln.

N^o 8581. — 9. August. — Postkarte mit Doppelansicht ein und desselben Bildes zur Verwendung für Stereoskope. — P. M. *Frericks* in Cassel.

N^o 8582. — 9. August. — Vorrichtung zum Führen der Zugschnüre an Vorhängen oder dergl. — E. *de Neste* in Niern.

N^o 8583. — 11 août. — Procédé et appareil pour la fabrication directe d'aciers durs et d'autres métaux. — H.-A.-G. *Cinille* à Epierre.

N^o 8584. — 12. August. — Feuerungsspareinrichtung für Herde. — J. *Beyer* in Rothenburg.

N^o 8585. — 13 août. — Procédé pour obtenir à l'aide des carbonates alcalins et alcalino-terreux, les peroxydes et les oxydes ou oxydes hydratés respectifs. — Dr *Vittorio Bollo* et *Ettore Cadenaccio* à Gênes.

N^o 8586. — 13. August. — Gefriervorrichtung. — W. *Engelke* in Berlin.

N^o 8587. — 16. August. — Verfahren und Vorrichtung zum maschinellen Giessen von Lettern und Massenartikeln unter Benutzung eines gasförmigen Druckmittels. — F. *de Ruigne* in Magdeburg.

N^o 8588. — 16. August. — Elektrischer Lichtbogenofen zur Erzeugung und Raffinierung von Elektro Stahl und Verfahren zum Betrieb desselben. — *Gesellschaft für Elektro Stahlanlagen m. b. H.* in Berlin.

N^o 8589. — 16. August. — Verfahren zur Erzeugung von künstlichem Granit aus Hochofenschlacken. — W. *Hohrath* in Hagen.

N^o 8590. — 17. August. — Zerlegbares Gestell zur Aufnahme von Tragbahnen. — M. *Klüber* in Berken.

N^o 8591. — 17. August. — Schraubenschlüssel, bei welchem die zum Drehen der Mutter angewendete Kraft gleichzeitig benutzt wird die Mutter festzupacken um ein Kanten zu verhüten. — K. *Albrecht* und O. J. *Albrecht* in Markröhlitz.

N^o 8592. — 17. August. — Wagenrad und Verfahren zu seiner Herstellung. — Holzersatzindustrie *Weber* und *Kahn* in Strassburg.

N^o 8593. — 18. August. — Damenhuthalter. — J. *Cohn* in Berlin.

N^o 8594. — 18. August. — Kolben für Luftsaugebremszylinder. — Firma *Gebrüder Hardy* in Wien.

N^o 8595. — 19. August. — Verbesserungen des Verfahrens zur direkten Herstellung von Eisen und Stahl aus Erz. — W. *Speirs Simpson* und H. *Oviatt* in London.

N^o 8596. — 19 August. — Verfahren zur Herstellung von gewalzten Rohglasplatten zum Erschleifen von Spiegelglas. — M. *Bicheroux* in Herzogenrath.

N° 8597. — 19. August. — Apparat zum Setzen von Kartoffeln. — *Christ. Jagstaidt* und *A. Jagstaidt* in Stan-
kischken.

N° 8598. — 20. August. — Verfahren zum Schmelzen
von Reiamagnesium und Magnesiumlegierungen — *Th
Kern* in Griesheim

N° 8599. — 22. August. — Falle für Mäuse und ähn-
liche Schädlinge. — *M. Jaeger* in Darmstadt.

N° 8600. — 22. August. — Zusammenlegbares Fahr-
radschutzblech. — *M. Teuscher* in Hünichen.

N° 8601. — 22. August. — Verfahren zur Darstellung
von Stickstoffsauerstoffverbindungen aus Ammoniak und
Luft mittels einer Kontaktsubstanz. — *Dr. K. Kaiser* in
Wilmersdorf.

N° 8602. — 23. August. — Verfahren zum Walzen
und Walzwerk für Profilleisen — *Ch. Mc. Rac Grey* in
Newark.

N° 8603. — 23. August. — Id. - Le même.

N° 8604. — 24. August. — Schienenverbindung. —
J. Gold in Odrau.

N° 8605. — 25. August. — Dachfenster. — *M. Seyferth*
in Grimmitzschau.

N° 8606. — 25. August. — Verfahren zum Trennen
von Alkalimetall aus seinen Legierungen. — *R. J. Mc.
Nitt* in Niagara-Falls.

N° 8607. — 29. August. — Verfahren zum Entlüften
von Gruben, insbesondere Kohlengruben. — *E. Strauch*
et *F. Winkler* in Szered.

N° 8608. — 29. August. — Vorrichtung zur Einzel-
abgabe flacher Körper wie Papierblätter und dergl. —
Fr. Ruppel in Strassburg.

N° 8609. — 29. August. - Verfahren zur Darstellung
löslicher Derivate des Yohimbins. — Firma *Th. Teich-
gräber* in Berlin.

N° 8610. — 29. August. — Als Schirm und Spazier-
stock verwendbarer Handstock. — *J. Bekuhrs* in Hal-
berstadt.

N° 8611. — 29 août. — Transporteur à godets. — *J.
Pohlig*, Aktiengesellschaft à Cologne-Zollstock.

A été transféré :

Le 6 août 1910 — le brevet N° 3974 du 12 avril 1900. —
« Kesselherd mit selbsttätiger Reinigung » — à la *Gesell-
schaft für mechanische Feuerungs-Anlagen m. b. H.* à
Cologne s. Rh.

Sont éteints pour défaut de paiement de la
taxe annuelle :

N° 4382. — Verfahren zur Extraction von Zucker.

N°s 5871 et 7565. — Procédure de fabrication d'un
succédané du celluloid, de la corne, de l'ébonite et
d'autres substances analogues.

N° 5889. — Verfahren und Vorrichtung zur Reinigung
von Gasen u. s. w.

N° 6356 — Perfectionnements dans les machines à
fabriquer les cigarettes.

N° 6337. — Tuyaux de ciment ainsi que procédé et
appareil servant pour la fabrication de tels tuyaux.

N° 6364. — Verfahren zur Gewinnung von Ammoniak
aus Gaswasser.

N° 6367. — Machine à mouler.

N° 6833. — Gasofen.

N° 6844. — Métier à filer renvideur continu à an-
neaux ou à ailettes.

N°s 6847 et 7407. — Ueberholmaschine.

N° 6854. — Mittel und Verfahren zum Polieren von
Klavieren, Möbeln und dgl.

N° 6862. — Sargsenkvorrichtung.

N° 6873. — Fuhrwerk mit sich selbsttätig fortbe-
wegendem Fahrgeleise.

N° 7378. — Elektromagnetische Strassenbahnweiche.

N° 7381. — Perfectionnements dans les dispositifs de
transmission de force motrice par plateaux à friction.

N° 7389. — Eckverbindung.

N° 7397. — Vorrichtung zur Umwandlung von Wand-
oder Standuhren in Uhren mit elektrischem Antriebe.

N° 7887. — Tissu relativement imperforable et fil pour
tissu non entrelacés ainsi que procédé pour faire ce fil.

N° 7919. — Metallner Schlipps mit Edelsteinen und
Metallkette.

N° 7920. — Umklappbare Metallstrippe.

N° 7921. — Verstellbarer Schläger für Schlagklingel.

N° 7923. — Neuerung an Pinseln.

N° 7925. — Einstellvorrichtung an Bremsen mit Ex-
centren, die als Schienenbremse wirken.

N° 7928. — Korsettverschluss.

N° 7935. — Bretzelformmaschine.

N° 7938. — Dampf- bzw. Gasturbine.

N° 7939. — Strassenkehrmaschine.

N° 7940. — Vorrichtung an einer Bettsteile zum Her-
ausziehen des Rostes und der Matratze am Fussende.

N° 7941. — Procédé électrique de dégraissage et de
désuintage de la laine.

N° 7946. — Perfectionnements apportés aux patins
à roulettes.

N° 7947. — Perfectionnements apportés aux gazogènes.

N° 7948. — Kochtopfhalter.

N° 7949. — Appareil pour la solubilisation et la nutri-
fication des matières fécales et eaux résiduaires.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1910.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour la médecine-vétérinaire, composé de MM. les médecins-vétérinaires *Wolff* de Diekirch, président; *Neyen* de Remich, *Krombach* de Dudelange, *Spartz* de Luxembourg, membres, et *J. Diederich* de Luxembourg, membre secrétaire, se réunira en session ordinaire du 1^{er} au 15 octobre prochain, au local de la Commission d'agriculture à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. *Aug. Lang* d'Eich, *Léon Protz* de Tétange, *Al. Schweitzer* de Consdorf, *Jacques Wagner* de Clervaux, récipiendaires pour la candidature en médecine-vétérinaire; *J.-B. Feller* de Dudelange et *Jean Scholer* de Gœtzingen, récipiendaires pour le grade de médecin-vétérinaire.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le samedi, 1^{er} octobre, de 9 $\frac{1}{2}$ heures du matin à 12 $\frac{1}{2}$ et de 2 $\frac{1}{2}$ à 5 $\frac{1}{2}$ heures de l'après-midi.

Les épreuves orales sont fixées aux jours ci après indiqués, chaque fois à 3 h. de relevée, à savoir: au lundi, 3 octobre, pour M. *Lang*; au mercredi, 5 octobre, pour M. *Protz*; au vendredi, 7 octobre, pour M. *Schweitzer*; au samedi, 8 octobre, pour M. *Wagner*; au mardi, 11 octobre, pour M. *Feller*, et au jeudi, 13 octobre, pour M. *Scholer*.

L'examen pratique de MM. *Feller* et *Scholer* est fixé au samedi, 13 octobre, à 3 h. de l'après-midi.

Luxembourg, le 7 septembre 1910.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Notariat.

En exécution de l'art. 69 de l'ordonnance r. g.-d. du 3 octobre 1841, sur le notariat, M. *Paul Kuborn*, notaire en cette ville, a désigné *M. Franz Wurth*, notaire à Wiltz, comme dépositaire des minutes de sa ci-devant étude de Wiltz.

Luxembourg, le 8 septembre 1910.

Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für die Tierarzneikunde, bestehend aus den H. H. Tierärzten *Wolff* zu Diekirch, Präsident; *Neyen* zu Remich, *Krombach* zu Düdelingen, *Spartz* zu Luxemburg, Mitglieder, und *J. Diederich* zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in ordentlicher Sitzung vom 1. auf den 15. Oktober k. im Lokale der Ackerbaukommission zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung der H. H. *Aug. Lang* aus Eich, *Leo Protz* aus Tetingen, *Al. Schweitzer* aus Consdorf, *Jakob Wagner* aus Clerf, Rezipienden für die Kandidatur der Tierarzneikunde; *J. B. Feller* aus Düdelingen, und *Joh. Scholer* aus Gœtzingen, Rezipienden für den Grad von Tierarzt.

Die schriftliche Prüfung ist für alle Rezipienden auf Samstag, den 1. Oktober, von 9 $\frac{1}{2}$ Uhr morgens bis 12 $\frac{1}{2}$ Uhr und von 2 $\frac{1}{2}$ bis 5 $\frac{1}{2}$ Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden an nachbezeichneten Tagen jedesmal um 3 Uhr nachmittags statt: am Montag, den 3. Oktober, für *Hrn. Lang*; am Mittwoch, den 5. Oktober, für *Hrn. Protz*; am Freitag, den 7. Oktober, für *Hrn. Schweitzer*; am Samstag, den 8. Oktober, für *Hrn. Wagner*; am Dienstag, den 11. Oktober, für *Hrn. Feller*, und am Donnerstag, den 13. Oktober, für *Hrn. Scholer*.

Die praktische Prüfung der H. H. *Feller* und *Scholer* ist auf Samstag, den 15. Oktober um 3 Uhr nachmittags anberaumt.

Luxemburg, den 7. September 1910.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Notariat.

In Ausführung des Art. 69 der Kgl. Großh. Verordnung vom 3. Oktober 1841, über das Notariat, hat *Hr. Paul Kuborn*, Notar zu Luxemburg, *Hrn. Franz Wurth*, Notar in Wiltz, zum provisorischen Depositär der Urkunden seiner früheren Amtsstube zu Wiltz bezeichnet.

Luxemburg, den 8. September 1910.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 22 septembre au 6 octobre 1910, dans la commune de Manternach une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement d'un chemin d'exploitation au lieu dit « Im Breitenweg » à Berbourg.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Manternach à partir du 22 septembre.

M. Putz, membre de la Commission d'agriculture à Bourglinstert, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 6 octobre prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, à l'école de Berbourg.

Luxembourg, le 6 septembre 1910.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,*
EYSCHEN

Avis. — Règlement communal.

En séance du 25 juin 1910 le conseil communal d'Ettelbruck a édicté un règlement sur l'abattoir de la ville d'Ettelbruck — Ce règlement a été dûment approuvé et publié.

Luxembourg, le 7 septembre 1910.

Pour le Directeur général de l'intérieur :
Le Directeur général des travaux publics,
CH. DE WAHA.

Avis. — Emprunt grand-ducal de 1894.

Le tirage au sort des obligations de l'emprunt grand-ducal de 1894, remboursables les 1^{er} novembre 1910 et 1^{er} mai 1911, a donné le résultat suivant :

I. *Echéance du 1^{er} novembre 1910.* — I. Fälligkeit vom 1. November 1910.
Lit. A. — Nos 13, 84, 1034, 1039, 1294, 1504, 1762, 1836, 1923, 1947.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 22. September auf den 6. Oktober 1910, in der Gemeinde Manternach eine Untersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage eines Feldweges, Ort genannt „Im Breitenweg“ zu Berbourg.

Der Situationsplan, der Kostenanschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt des Genossenschaftsstatutes sind auf dem Gemeindefekretariat von Manternach vom 22. September ab hinterlegt.

Hr. Bütz, Mitglied der Ackerbau-Commission zu Burglinster, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten, am 6. Oktober 1910 von 9—11 Uhr Morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage, von 2—4 Uhr Nachmittags, etwaige Einsprüche im Schulsaal zu Berbourg entgegennehmen.

Luxembourg, den 6. September 1910.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,*
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Gemeindeglement.

In seiner Sitzung vom 25. Juni 1910 hat der Gemeinderat von Ettelbrück ein Reglement über das Schlachthaus der Stadt Ettelbrück erlassen. — Befagtes Reglement ist vorschriftsmäßig genehmigt und veröffentlicht worden.

Luxembourg, den 7. September 1910.

Für den General-Direktor des Innern :
Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten,
R. de WAHA.

Bekanntmachung. — Groß. Staatsanlehen von 1894.

Die Verlosung der am 1. November 1910 resp. 1. Mai 1911 heimzuzahlenden Obligationen des Groß. Staatsanlehens von 1894 hat folgendes Ergebnis geliefert :

Lit. B. — Nos 43, 625, 1052, 1062, 1359, 1409, 2154, 2324, 2510, 2513, 2653, 2700, 2898, 3063, 3079, 3400, 3464, 3572, 3593, 3630, 3668.

Lit. C. — Nos 73, 183, 347, 463, 676, 932, 960, 1129, 1424, 1622, 1726, 1979, 1980, 2417, 3408, 3457, 3372, 3732, 3793, 3833, 4066, 4265, 4270, 4308, 4390, 4404, 4607, 4779, 4821, 5316, 5553, 5711, 5909.

Lit. D. — Nos 76, 88, 119, 404, 711, 780, 834, 1028, 1062, 1406, 1521, 1857, 1874, 2127, 2384, 2567, 2628, 3368, 3370, 3393, 3517, 3528, 3569, 3663, 4018, 4070, 4506, 4747, 4883, 4931, 4943, 5330, 5342, 5699, 5735, 5831, 5944, 6027, 6069, 6320, 6569, 6743, 6929, 6949, 6998, 7099, 7144, 7182, 7305, 7508, 7549, 7709, 7724, 7768, 8221, 8641, 8849, 9303, 9427, 9492, 9656, 9693, 9780.

II. *Echéance du 1^{er} mai 1911* — Fälligkeit vom 1. Mai 1911.

Lit. A. — Nos 264, 1002, 1016, 1312, 1475, 1532, 1598, 1608, 1727, 1985.

Lit. B. — Nos 57, 246, 1198, 2019, 2110, 2113, 2205, 2303, 2306, 2336, 2414, 2552, 2666, 2946, 3029, 3200, 3205, 3223, 3332, 3585, 3883, 3889.

Lit. C. — Nos 27, 368, 687, 832, 836, 857, 923, 1198, 1457, 1561, 1796, 1991, 2108, 2293, 2333, 2398, 2429, 2897, 3179, 3348, 3389, 3441, 3464, 3704, 3714, 4346, 4471, 4494, 5018, 5027, 5550, 5691, 5725.

Lit. D. — Nos 497, 798, 898, 916, 967, 984, 1530, 1673, 1698, 1797, 1947, 2067, 2403, 2204, 2327, 2483, 3050, 3190, 3374, 3430, 3555, 4263, 4648, 4669, 4696, 4942, 4992, 4994, 5086, 5150, 5160, 5430, 5605, 5752, 6040, 6224, 6253, 6294, 6329, 6473, 6514, 6562, 6700, 6891, 7031, 7086, 7250, 7356, 7476, 7574, 7601, 8087, 8297, 8411, 8942, 8993, 9009, 9123, 9169, 9314, 9348, 9468, 9640.

Le remboursement se fera sans frais entre les mains du porteur :

à Luxembourg, par la Banque Internationale, en monnaie légale du pays ;

à Francfort s/M., par la Dresdener Bank, en Mark à 80 ;

à Bruxelles, par la Banque de Bruxelles, au cours du jour des Reichsmark.

Les intérêts cesseront de courir du jour où le remboursement sera échu.

Les obligations suivantes, sorties aux tirages antérieurs, n'ont pas encore été présentées au remboursement :

Lit. A. — N° 651.

Lit. B. — Nos 2279, 3011.

Lit. C. — Nos 428, 3553, 3970, 4356, 5464, 5707.

Lit. D. — Nos 470, 547, 1249, 1954, 4186, 4439, 4539, 4670, 5561, 8077, 8421, 8761, 9060, 9251.

Luxembourg, le 8 septembre 1910.

Le Directeur général d s finances,
M. MONGENAST.

Die Heimzahlung geschieht ohne Kosten zu Händen des Inhabers :

zu Luxemburg, durch die Internationale Bank, in der gesetzlichen Landeswährung ;

zu Frankfurt a/M., bei der Dresdener Bank, in Mark à 80 ;

zu Brüssel, durch die Banque de Bruxelles, zum Tageskurse der Reichsmark.

Die Zinsen hören auf vom Tage der Fälligkeit ab.

Folgende, bei den früheren Verlosungen gezogene Obligationen sind noch nicht zur Heimzahlung präsentiert worden :

Luxemburg, den 8. September 1910.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Avis. — École normale.

Par arrêté grand-ducal du 9 septembre et., il a été accordé à M. Régnaud *Reyland*, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de professeur à l'école normale, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

Par le même arrêté M. *Reyland* a été nommé professeur honoraire de l'école normale.

Luxembourg, le 13 septembre 1910.

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN.

Arrêté du 6 septembre 1910, concernant la répartition des subsides pour chemins vicinaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu l'art. 119 du budget des dépenses de l'exercice 1910 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les subsides indiqués au relevé ci-après, se montant ensemble à fr. 98.050, sont accordés pour l'année 1910 aux communes dénommées ci-dessous, dans l'intérêt de la construction, de l'entretien et de la réparation de leurs chemins vicinaux.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande appuyée d'une attestation des agents de l'administration des travaux publics, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils sont en voie d'exécution.

Art. 3. Les demandes et certificats prévus à l'art. 2 seront adressés à la Direction générale de l'intérieur par l'intermédiaire des commissaires de district.

Luxembourg, le 6 septembre 1910.

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN.

Bekanntmachung. — Normalschule.

Durch Großh. Beschluß vom 9. September c., ist Hr. Regnard *Reyland*, auf sein Ansuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Professor an der Normalschule, mit Versetzung in den Ruhestand bewilligt worden.

Durch denselben Beschluß ist Hr. *Reyland* zum Ehrenprofessor an der Normalschule ernannt worden.

Luzemburg, den 13 September 1910.

Der General-Direktor des Innern,
Braun.

Beschluß vom 6. September 1910, betreffend die Verteilung von Subsidien für Gemeindewege.

Der General-Direktor des Innern ;
Nach Einsicht des Art. 119 des Staatsausgabenbudgets von 1910 ;

Beschließt :

Art. 1. Die in dem nachstehenden Verzeichnisse erwähnten Subsidien, im Gesamtbetrage von 98.050 Fr, sind fürs Jahr 1910 nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeindewege bewilligt.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst ausgehändigt werden auf ihr diesfalliges Gesuch, welches begleitet sein muß von einer Bescheinigung der betreffenden Wegebeamten wodurch letztere unter ihrer Verantwortung bezeugen, daß die subsidierten Arbeiten vollendet oder wenigstens in der Ausführung begriffen sind.

Art. 3. Die in Art. 2 vorgesehenen Gesuche und Bescheinigungen sind durch Vermittlung der Distriktskommissäre an die General-Direktion des Innern zu senden.

Luzemburg, den 6. September 1910.

Der General-Direktor des Innern,
Braun.

Relevé des subsides pour chemins vicinaux, accordés par arrêté du 6 septembre 1910.

Nos d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	DÉSIGNATION DES CHEMINS.	AFFECTATION DES SUBSIDES.	Montant des subsides FR.
<i>District de Luxembourg.</i>				
1	Bascharage.	Nouveau pont « im Fennebrill ».	Construction.	100
2	id.	id « im Leischbour ».	id.	100
3	id.	Chemin dit « Rohrweg ».	Mise en état.	600
4	id.	Chemin latéral à Linger.	Entretien.	100
5	Clemency.	De Clemency à la gare.	id.	100
6	id.	De Fingig à Hautcharage.	id.	100
7	id.	Chemin dit « im Acker ».	Travaux neufs.	100
8	Dippach.	A l'intérieur de Bettange.	Entretien.	100
9	id.	id. Dippach.	id.	100
10	id.	id. Schouweiler.	id.	100
11	id.	id. Sprinkange.	id.	100
12	Garnich.	id. Dahlem.	Entretien et travaux neufs.	100
13	id.	De Garnich à Kahler.	id.	100
14	id.	A l'intérieur de Garnich.	Entretien.	100
15	id.	id. Hivange.	id.	100
16	id.	id. Kahler.	id.	100
17	Hobscheid.	D'Eischen à Walzing.	Travaux neufs.	100
18	id.	De Steinfort à Eischen.	id.	400
19	Kehlen.	De Dondelange à Nospelt.	id.	300
20	id.	De Kehlen à Kopstal.	Entretien.	100
21	id.	De Meispelt à Kopstal.	id.	100
22	id.	De Nospelt à Septfontaines.	id.	200
23	id.	De Nospelt à Roodt.	id.	200
24	id.	D'Olm à Nospelt.	id.	200
25	id.	De Goetzingen à Herrenknepchen.	id.	300
26	Kœrich.	De Goëblange à Septfontaines.	Mise en état.	200
27	id.	De Goetzingen à Herrenknepchen.	id.	200
28	id.	De Kœrich à Steinfort.	id.	400
29	Kopstal.	De Kopstal à Steinsel.	Travaux neufs.	200
30	Mamer.	« Kiemweg ».	Entretien.	100
31	id.	De Cap à Dippach.	id.	400
32	id.	De Mamer à Dippach.	id.	300
33	id.	De Herrenknepchen à Goetzingen.	id.	300
34	Septfontaines.	De Greisch à Sæul.	id.	200
35	id.	De Roodt à Nospelt.	id.	100
36	id.	A l'intérieur de Septfontaines.	Mise en état.	400
37	Steinfort.	De Steinfort à Hobscheid.	Entretien.	300
38	id.	« Auf Kreuzheck »	Travaux neufs.	100
39	id.	De Hagen vers la route de Bettingen-Steinfort.	id.	100
40	Bettembourg.	De Bettembourg à Leudelange.	Chaussée neuve.	300

41	Bettembourg.	De Fennange à Abweiler.	Chaussée neuve.	350
42	id.	De Bettembourg à Hellange.	id.	400
43	Differdange.	A l'intérieur de Niedercorn.	Travaux d'amélioration.	800
44	id.	De Petange à Niedercorn.	Entretien et cylindrage.	400
45	Dudelange.	Chemin « in den Hoiven ».	Construction neuve.	400
46	id.	A l'intérieur de Dudelange.	Mise en état et cylindrage.	450
47	id.	Chemin « in der Delt ».	Construction neuve.	450
48	Esch-sur-Alzette.	Rue neuve.	Pavage.	1000
49	Frisange.	D'Aspelt à Hassel.	Chaussée neuve.	300
50	id.	De Frisange à Crauthem.	id.	250
51	id.	D'Evrange à Hellange, chemin mitoyen.	Pierraille.	300
52	id.	De Hellange à Hagen.	id.	400
53	Kayl.	A l'intérieur de Kayl.	Mise en état.	450
54	id.	De Tetange à la station	Acquisition d'emprise.	400
55	Mondercange.	Ponceau à Mondercange.	Construction neuve.	250
56	id.	A l'intérieur de Pontpierre.	Mise en état	400
57	id.	De Pontpierre à Mondercange.	Empierrement.	400
58	Petange.	De Rodange à Petange.	Exhaussement.	600
59	id.	De Petange à Niedercorn.	Entretien et cylindrage.	450
60	Reckange.	De Limpach à Schouweiler.	Empierrement.	900
61	id.	D'Ehlerange-Pissange à Limpach sur le territoire de Pissange.	Entretien.	350
62	Roeser.	De Livange à Peppange.	Pierraille.	500
63	id.	De Roeser à Kreutzhof.	id.	200
64	id.	A l'intérieur de Berchem.	id.	150
65	id.	id. Peppange.	Redressement.	150
66	Rumelange.	Rue de la Lorraine.	Prolongement.	400
67	id.	Rue du Houblon.	id.	500
68	id.	Rue neuve.	Etablissement de trottoirs.	250
69	Sanem.	De Soleuvre à Gaderscheuer	Empierrement.	400
70	id.	De Belvaux à Ernshof.	Entretien.	450
71	Schifflange.	A l'intérieur de Schifflange.	id.	300
72	Bertrange.	De Bertrange vers Grevels.	Travaux neufs.	400
73	Contern.	De Contern à Krontgeshof.	Entretien.	400
74	id.	Côte de Medingen.	id.	200
75	Eich.	« in der Hœhl » à Beggen.	Redressement.	250
76	id.	« Bourfeld-Karrenweg » à Dommeldange.	Elargissement.	250
77	id.	« Crispinusberg » à Eich.	id.	250
78	id.	Chemin près de l'école à Kirchberg.	id.	250
79	id.	Weimershof Judenkirchhof.	Travaux neufs.	250
80	id.	Mertesgrund à Weimerskirch.	id.	150
81	id.	Siebenmorgen à Mühlenbach.	Mise en état	400
82	Hamm.	De la barrière Friedrich à la route de Trèves.	Redressement.	300
83	id.	A l'intérieur de Pulfermühl.	Elargissement.	600
84	Hesperange.	De Fentange à Kockelscheuer.	Entretien.	400
85	id.	De Hesperange à Kockelscheuer.	id.	200
86	id.	D'Itzig à Sandweiler.	id.	300
87	Hollerich.	Chemins à Hollerich-Feldchen.	Mise en état.	500

88	Hollerich.	Nouveau chemin à travers le pré Neumann.	Travaux neufs.	400
89	id.	Chemin vers le cimetière de Hollerich.	Elargissement.	400
90	id.	Boulevard de Hollerich.	Travaux neufs.	500
91	Niederanven.	D'Ernster à la route d'Echternach.	Entretien.	300
92	id.	Près de la station de Hostert.	Travaux neufs.	300
93	id.	De la route de Trèves à Munsbach.	id.	200
94	Rollingergrund.	« Alte Strasse ».	id.	200
95	id.	Chemin transversal entre la route de l'État et le chemin dit « Alte Strasse ».	Construction neuve.	500
96	Sandweiler.	De Scheidhof à la route de Remich.	Entretien	400
97	Schuttrange.	De Schrassig à Sandweiler.	id.	200
98	id.	De Schuttrange à Canach.	id.	200
99	id.	id. Beyren.	id.	200
100	id.	De Munsbach à Neuhäuschen.	id.	200
101	id.	D'Uchersyren à Mensdorf.	id.	200
102	Steinsel.	De Dommeldange à Blaschette.	Travaux neufs.	200
103	id.	De Steinsel à Bridel.	Entretien.	200
104	Strassen.	Chemin « Riedchen ».	id.	100
105	id.	id. « Kreuzgründchen ».	id.	200
106	id.	id. « Kirchenpfad ».	Elargissement.	100
107	Walferdange.	De Bereldange à Bridel.	Entretien.	100
108	id.	De Helmsange à Heisdorf.	id.	100
109	id.	Chemin dit « Walferberg ».	id.	300
110	Weiler-la-Tour.	De Hassel à Aspelt.	Travaux neufs	200
111	id.	De Syren à Hassel.	Entretien.	300
112	id.	De la station au village de Weiler.	id.	300
113	id.	De Weiler à Aspelt.	Travaux neufs.	200
114	Berg.	De Berg par Walsdorf vers Ettelbruck.	Mise en état.	300
115	id.	De Geismühle à Roost.	Chaussée neuve.	200
116	Bissen.	A l'intérieur de Bissen « im Eck ».	Pierraille.	200
117	id.	De Roost vers Geismühle-Colmar.	Chaussée.	200
118	Bœvange-s.-Attert.	De Bœvange à Schandel.	Pierraille.	300
119	id.	De Brouch à Kapweiler.	id.	200
120	id.	De l'embranchement vers Finsterthal par Buschdorf vers Useldange.	Mise en état.	300
121	Fischbach.	A l'intérieur d'Angelsberg et vers Angelsberger-Häusercher.	Pierraille.	300
122	id.	De Kœdange à Schiltzberg.	Chaussée.	400
123	id.	A l'intérieur de Schoos.	Pierraille.	400
124	id.	Du chemin dit « Stuppicht » à Lintgen et Weyer-Altlinster.	id.	200
125	Heffingen.	De Heffingen à Colbette.	Chaussée neuve.	300
126	id.	De Reuland à Godbrange, à l'intérieur de Reuland.	Pierraille.	300
127	Larochette.	De Larochette à Schrondeweiler.	id.	250
128	id.	D'Ernzen à Angelsberg.	id.	250
129	id.	De Meysembourg à Goudelt-Blaschette.	id.	250
130	Lintgen.	De Lintgen à Schoos.	Chaussée.	150
131	id.	De Prettingen à Hunsdorf.	Pierraille.	200
132	id.	De Gosseldange vers Mersch.	id.	200

133	Lorentzweiler.	De Blaschette à Fischbach.	Pierraille.	200
134	id.	De Bofferdange à la côte.	id.	100
135	id.	A l'intérieur de Helmdange.	id.	100
136	id.	De Hunsdorf à Prettingen.	Redressement.	150
137	id.	De Hunsdorf à Steinsel.	Pierraille.	150
138	id.	A l'intérieur de Lorentzweiler.	id.	150
139	Mersch.	A l'intérieur de Beringen vers Glabach.	id.	200
140	id.	De Roostgrund vers Glabach.	id.	150
141	id.	« Hardterweg » et « Kirchenpad ».	id.	100
142	id.	De Pettingen vers Essingen.	id.	150
143	id.	Sentier à Rollingen formant communication avec Mersch.	Mise en état.	100
144	id.	Chemin dit « Nedwinkel ».	Chaussée neuve.	150
145	id.	Chemin dit « Hosbich ».	Pierraille.	300
146	Nommern.	A l'intérieur de Nommern.	id.	100
147	id.	De Cruchten à Stegen	Chaussée.	150
148	id.	De Niederglabach à Schrondweiler.	id.	200
149	id.	D'Oberglabach à Angelsberg.	Pierraille.	200
150	id.	D'Oberglabach à Cruchten.	id.	200
151	id.	De Schrondweiler à Niederglabach.	Chaussée.	100
152	id.	Près « Ronnebäumchen » vers Seilerhof	id.	100
153	Tuntingen.	De Tuntingen à Greisch.	Pierraille.	200
154	id.	De Hollenfels à Brouch.	id.	200
155	id.	De Hollenfels à Ansembourg.	id.	150
156	id.	De Marienthal à Clause et vers Marienthalerhof-Keispelt.	id.	200

District de Diekirch.

157	Asselborn.	De Boxhorn*par Rumlange et Stockem à la route près de Lorentzweiler.	Elargissement et empierrement.	1500
158	Boevange (Clerv.)	De Crendal à Hamiville.	id.	1000
159	Clerveaux	De Weicherdange à Drauffelt.	Empierrement.	800
160	Consthum.	De Consthum à Kiemen	Elargissement et empierrement.	500
161	Hachiville.	De Hachiville à Buret.	Empierrement.	500
162	Heinerscheid.	De Kalborn à Heinerscheid.	Pierraille.	1000
163	id.	Chemin entre Ouren et Tintesmühle.	Elargissement.	500
164	Hosingen.	De Wahlhausen à Eisenbach.	Empierrement.	1400
165	Munshausen.	De Drauffelt à Munshausen.	id.	600
166	Troisvierges.	De Hautbellain à Huldange.	id.	1000
167	id.	De Huldange à Basbellain.	Mise en état.	400
168	Weiswampach.	De Leithum à Beiler.	Pierraille.	500
169	Bastendorf.	« Millerbacherweg » à l'intérieur de Bastendorf.	Empierrement.	150
170	id.	De Brandenburg à Landscheid à l'intérieur de Brandenburg.	Mur de soutènement.	150
171	id.	De Landscheid à Gralingen à l'intérieur de Landscheid.	Terrassements à effectuer pour l'élargissement.	150
172	id.	De Tandel à Walsdorf.	Empierrement	150
173	Bettendorf	De Bettendorf vers le bois communal.	Terrassement et empierrement.	200
174	id.	Chemin dit « im Aal » à l'intérieur de Gilsdorf.	id.	300

175	Bettendorf.	De Mœstroff à Eppeldorf.	Empierrement.	200
176	Bourscheid.	De Kehmen à Gœbelsmühle.	Pierraille.	200
177	id.	De Lipperscheid à Schlinder-bas.	id.	300
178	id.	De Michelau à la route de Stavelot.	id.	150
179	id.	De Schlindermanderscheid à Consthum près de Friedbusch.	id.	300
180	id.	De Welscheid vers Scheidel.	Mise en état.	200
181	id.	De Welscheid vers Feulen.	id.	200
182	Diekirch.	A l'intérieur de Diekirch.	Pavage.	500
183	id.	De la rue de l'hôpital à la rue du Palais.	Redressement.	500
184	Ermsdorf.	D'Eppeldorf à Christnach.	Chaussée.	200
185	id.	D'Ermsdorf au bois communal.	id.	200
186	id.	De Folkendange à Reiserrière.	Pierraille.	150
187	id.	Chemins de la section de Stegen.	id.	150
188	Erpeldange.	D'Erpeldange à Diekirch, au lieu dit « in der Gewann » (Erpeldange).	Mise en état.	200
189	id.	D'Erpeldange à Diekirch, au lieu dit « in der Gewann » (Ingeldorf).	id.	200
190	id.	D'Ettelbruck à Burden.	id.	250
191	Ettelbruck.	Chemin dit « in Mertzhofer ».	Chaussée.	300
192	id.	id. « vor Weiler ».	Pierraille.	300
193	id.	De Warken à Welscheid.	Chaussée.	200
194	Feulen.	De Niederfeulen à Warken.	Redressement et élargissement.	200
195	id.	De Niederfeulen à Kehmen.	id.	200
196	id.	D'Oberfeulen à Heiderscheid.	Construction d'un ponceau sur le ruisseau dit « Michelbach ».	200
197	Hoscheid.	De Hoscheid à Merscheid.	Chaussée.	200
198	id.	De Hoscheid à Consthum, lieu dit « Bitzelt ».	Elargissement et pierraille.	150
199	id.	Différents chemins.	Mise en état de quatre ponceaux.	150
200	Medernach.	De Medernach à Christnach.	Pierraille.	150
201	id.	id. à Nommern.	id.	150
202	id.	id. à Heffingen, lieu dit « Kitzenbour ».	id.	200
203	Mertzig.	Au lieu dit « in Schleident ».	Mise en état.	250
204	id.	De Mertzig à Merscheid.	id.	250
205	Reisdorf.	De Bigelbach à Dillingen.	Chaussée.	200
206	id.	De Hœsdorf à Longsdorf.	Pierraille.	200
207	id.	De Reisdorf à Mœstroff.	id.	200
208	Schieren.	De Schieren à Stegen.	Mise en état.	300
209	Arsdorf.	D'Arsdorf à Heispelt.	Chaussée.	300
210	id.	De Bilsdorf à la route de Martelange.	Pierraille.	300
211	Beckerich.	De Levelange à Beckerich.	id.	150
212	id.	D'Oberpallen à Tontelange.	Chaussée.	200
213	id.	« Kattergasse » à Schweich.	Elargissement.	300
214	Bettborn.	Pont de Niederplatten.	Réparation.	200
215	id.	De Reimberg à Grosbous.	Pierraille.	300
216	Bigonville.	De Bigonville à Tinfange.	id.	300
217	Ell.	De Petit-Nobressart à Obercolpach.	id.	200
218	id.	D'Ell à Roodt.	id.	300
219	Folschette.	D'Eschette à Grevels.	Chaussée.	300

220	Folschette.	De Folschette à la station de Rambrouch.	Pierraille.	300
221	id.	A l'intérieur de Schwiedelbrouch.	id.	200
222	Grosbous.	De Grosbous à Schandel.	id.	300
223	id.	De Dellen à la route.	Chaussée.	300
224	Redange.	De Nagem à Lannen.	Pierraille.	200
225	id.	De Niederpallen à Ospern.	Chaussée.	300
226	id.	D'Ospern à Redange.	Pierraille.	200
227	id.	D'Ospern à Pratz.	Chaussée.	200
228	Sæul.	D'Ehner à Septfontaines.	Pierraille.	200
229	id.	De Kapweiler à Schwebach.	id.	200
230	id.	id. à Rippweiler.	Chaussée.	200
231	id.	id. à Buschdorf.	id.	200
232	Perlé.	De Holtz à Perlé.	Redressement.	300
233	id.	De Perlé à Holtz.	id.	300
234	Useldange.	D'Everlange à la halte de Reichlange.	Pierraille.	300
235	id.	De Ripweiler à Kapweiler.	Chaussée.	200
236	id.	De Schandel à Reimberg.	Pierraille.	200
237	id.	D'Useldange à Buschdorf.	Elargissement.	200
238	Vichten.	De Michelbouch à Bissen.	Pierraille.	200
239	id.	De Vichten à Mertzig via carrières.	Chaussée.	200
240	id.	De Vichten à Schandel.	Pierraille.	200
241	Wahl.	De Buschrodt à Pratz.	Redressement.	400
242	id.	A l'intérieur de Heispelt.	Pierraille.	200
243	id.	De Kuborn à Grevels.	Chaussée.	300
244	id.	A l'intérieur de Brattert.	Pierraille.	100
245	id.	De Brattert à Grevels.	Chaussée.	300
246	Alscheid.	D'Alscheid à Kautenbach.	id.	300
247	id.	De Kautenbach à Nocher.	id.	200
248	id.	De Merkoltz à la route.	Chaussée et réparation du pont.	300
249	Boulaide.	De Baschleiden à Insborn.	Pierraille.	200
250	id.	De Boulaide au moulin de Bigonville.	id.	300
251	id.	De Surré à Harlange.	id.	200
252	Esch s/Sûre.	D'Esch à Eschdorf.	id.	400
253	Eschweiler.	D'Erpeldange à Merkoltz.	Chaussée.	150
254	id.	D'Eschweiler à Selscheid.	id.	200
255	id.	De Knaphoscheid à Drauffelt.	id.	200
256	id.	De Selscheid à Eschweiler.	Chaussée et pierraille.	300
257	Gœsdorf.	De Bockholtz à Masseler.	Chaussée.	150
258	id.	De Buderscheid à Rullingen.	Chaussée et pierraille.	100
259	id.	De Dahl à Masseler.	Chaussée.	100
260	id.	De Masseler à Dahl.	id.	250
261	id.	De Gœsdorf à Heiderscheidergrund	Pierraille.	150
262	id.	De Nocher à Kautenbach.	id.	100
263	Harlange.	A l'intérieur de Harlange et vers Bavigne.	Chaussée et pierraille.	250
264	id.	De Tarchamps à Bavigne.	Pierraille.	200
265	id.	De Watrange à Lutremange.	Chaussée.	200
266	Heiderscheid.	De Heiderscheid à Tadler.	id.	100
267	id.	A l'intérieur d'Eschdorf et vers Merscheid.	Pierraille.	100
268	id.	De Merscheid à Mertzig.	Chaussée et terrassements.	300

269	Heiderscheid.	De Tadler et Ringel au pont.	Chaussée.	300
270	Mecher.	De Bavigne à Berlé.	id.	100
271	id.	De Kaundorf à Buderscheid.	id.	200
272	id.	De Liefrange à Mecher.	id.	100
273	id.	De Mecher à Nothum.	Chaussée et pierraille.	300
274	id.	De Nothum à Bavigne.	Chaussée.	100
275	Neunhausen.	De Neunhausen à Grundmühl et Lultzhausen.	Chaussée et mise en état.	300
276	id.	A l'intérieur d'Insenborn et vers Arsdorf.	Pierraille et chaussée.	200
277	id.	« Teimchen » à Lultzhausen.	Pierraille.	100
278	Oberwampach.	A l'intérieur d'Aberborn.	id.	100
279	id.	De Brachtenbach à Selscheid par le moulin.	Chaussée.	250
280	id.	De Derenbach à Wiltz.	id.	150
281	id.	A l'intérieur de Schimpach.	Pierraille.	150
282	id.	D'Oberwampach à Derenbach.	Chaussée et pierraille.	150
283	Wiltz.	De Wiltz à Weidingen.	Chaussée.	200
284	id.	A l'intérieur de Niederwiltz.	Pierraille.	200
285	id.	De Rullingen à la route.	Mise en état.	200
286	Wilwerwiltz.	D'Enscherange à Weicherdange.	Chaussée.	200
287	id.	De Lellingen à Atscheid.	id.	200
288	id.	De Pintsch à Munshausen.	id.	200
289	Winseler.	De Winseler à Doncols par Gralicht.	Pierraille et mise en état.	300
290	id.	De Berlé à la route.	Pierraille.	250
291	id.	De Doncols à Bras.	Chaussée.	100
292	id.	De Noertrange à la route de Derenbach.	Redressement.	100
293	id.	De Grumelscheid au moulin.	Réparation du pont sur la Wiltz.	100
294	Fouhren.	A l'intérieur de Bettel.	Renouvellement du pavé.	200
295	id.	De Bettel à Longsdorf.	Empierrement.	100
296	id.	De Fouhren au chemin Walsdorf-Diekirch.	id.	150
297	id.	De Longsdorf à Hoesdorf.	Elargissement, terrassements et chaussée.	150
298	id.	De Walsdorf au chemin repris Vianden-Hosingen.	Mise en état.	200
299	Putscheid.	De Stahlbrück à Gralingen.	id.	200
300	id.	De Nachtmanderscheid à Hoscheiderhof.	Chaussée.	300
301	id.	De Stolzembourg à Grauenstein.	Mise en état.	300
302	Vianden.	De Vianden à Fouhren au « Goesberg ».	Empierrement.	200
303	id.	A l'intérieur de Vianden entre l'église et l'hôtel-de-ville.	Pavage.	300
304	id.	De Vianden à Walsdorf-Wirelsled.	Rechargement.	150
305	id.	Ruelle dite « Neupförtchen » à l'intérieur de Vianden.	Pavage.	150
<i>District de Grevenmacher.</i>				
306	Beaufort.	De Beaufort à Dillingen.	Pierraille.	200
307	id.	De Beaufort à Ermsdorf.	id.	200
308	id.	De Haller à Reisdorf.	Chaussée neuve.	200
309	Bech.	D'Altrier à Hersberg.	Pierraille.	100
310	id.	De Bech à Brouch (partie mitoyenne).	Entretien.	100
311	id.	De Rodeschhof par Geyershof à Berbourg.	Chaussée neuve.	100
312	id.	De Bech par Rosswinkel à Scheidgen.	id.	100

313	Bech.	De Bech à Herborn (partie mitoyenne).	Entretien.	150
314	id.	Kobenbour-Altrier.	Chaussée neuve et pierraille.	400
315	Berdorf.	D'Echternach par Kalkesbach à Mullerthal.	Chaussée neuve.	300
316	id.	De Berdorf à Consdorf.	Mise en état.	200
317	Consdorf.	De Consdorf à Berdorf.	Pierraille.	300
318	id.	De Consdorf à Wolper.	id.	150
319	Echternach.	Chemin dit « Hohlenweg ».	Chaussée neuve.	200
320	id.	D'Echternach à Dickweiler	Pierraille.	600
321	Mompach.	De Born à Mompach.	Chaussée neuve.	200
322	id.	De Herborn à Lillien.	id.	200
323	id.	De Herborn à Bech (partie mitoyenne).	Entretien.	150
324	id.	De Mompach à Bursdorf.	Chaussee neuve.	300
325	Rosport.	De Dickweiler à Girsterklaus.	Pierraille.	150
326	id.	De Rosport à Dickweiler.	id.	150
327	id.	De Girst à Born.	Chaussée neuve.	150
328	id.	De Girst à Girsterklaus.	Pierraille.	150
329	id.	Passage inférieur près de la maison Braun à Hinckel.	Chaussée neuve.	200
330	id.	D'Oswweiler à Fromburg-Michelshof	Redressement.	250
331	id.	D'Oswweiler à Geyershof.	Pierraille.	100
332	Waldbillig.	De Christnach à Graulinster.	id.	100
333	id.	De Haller à Harthof.	Chaussée neuve.	200
334	id.	De Haller à Hallershof.	Pierraille.	100
335	id.	De Waldbillig à Christnach.	Chaussée neuve.	200
336	id.	De Waldbillig à Kellershof	Pierraille.	100
337	Belzdorf.	De Berg à Flaxweiler	Entretien.	100
338	id.	De Belzdorf à la route de Trèves.	id.	200
339	id.	De Mensdorf à Niederanven.	id.	200
340	id.	D'Olingen à Eschweiler.	id.	150
341	id.	De Roodt à la route de Trèves.	id.	150
342	Biver.	A l'intérieur de Biver.	Elargissement	200
343	id.	De Boudler à Brouch.	Entretien.	150
344	id.	De Brouch à Eschweiler.	id.	150
345	id.	De Wecker à Weiserd.	Chaussée neuve.	200
346	id.	A l'intérieur de Weydig.	Mise en état.	100
347	Flaxweiler.	De Beyren à Schuttrange entre les fermes.	Entretien.	100
348	id.	De Beyren à Flaxweiler.	id.	200
349	id.	De Flaxweiler à Grevenmacher par Murtental.	id.	200
350	id.	De Beyren par Gostingen à Lenningen.	id.	200
351	id.	A l'intérieur de Niederdonven.	id.	200
352	id.	De Niederdonven à Beisenacker.	id.	200
353	id.	D'Oberdonven à Machtum.	id.	100
354	Grevenmacher.	A l'intérieur de Grevenmacher.	Pavage.	300
355	id.	De Grevenmacher à Flaxweiler.	Entretien.	200
356	Junglinster.	De Junglinster à Altlinster.	Chaussée neuve.	250
357	id.	De Bourglinster à Junglinster.	Entretien.	150
358	id.	A l'intérieur d'Imbringen.	id.	150
359	id.	De Godbrange à Fischbach.	Chaussée neuve.	100

360	Junglinster.	De Junglinster à Bourglinster.	Entretien.	250
361	id.	De Junglinster à Jeanharis (Heisterberg).	id.	100
362	Manternach	De Berbourg à Brouch (partie mitoyenne).	id.	200
363	id.	De Berbourg à Jacobsberg-Geyershof.	id.	100
364	id.	De Herborn à Bech (partie mitoyenne).	id.	150
365	id.	De Lellig à Berburg.	id.	200
366	id.	De Münschecker à Manternach.	id.	200
367	Mertert.	De Mertert à Wasserbillig.	Pavage.	200
368	id.	A l'intérieur de Wasserbillig.	Réfection de pavage.	100
369	Rodenbourg.	A l'intérieur de Beidweiler « in der Neisgasse ».	Mur de soutènement.	150
370	id.	De Beidweiler à Brouch.	Entretien.	200
371	id.	A l'intérieur d'Eschweiler vers Olingen.	id.	150
372	id.	A l'intérieur de Gonderange.	Mise en état.	200
373	Wormeldange.	D'Ahn à Machtum.	Entretien.	200
374	id.	De Deysermühle à Niederdonven.	id.	200
375	id.	D'Ehnen à Gostingen.	Entretien et cylindrage.	500
376	id.	A l'intérieur de Wormeldange.	Réfection de pavage.	200
377	id.	De Wormeldange à Gostingen (Kockeberg)	Entretien.	100
378	id.	De Wormeldange à « Beisenacker »-Flaxweiler.	id.	300
379	Bous.	Chemin dit « Felzweg » à Bous	Chaussée.	150
380	id.	D'Erpeldange à Scheuerberg.	Entretien.	150
381	id.	D'Assel à Heisburg.	id.	150
382	Burmerange.	De Burmerange à Gandern.	id.	200
383	id.	D'Elvange à Daundorf.	id.	150
384	id.	D'Elvange à la côte de Remerschen.	id.	100
385	id.	D'Emerange à Mondorf.	id.	100
386	Dalheim.	De Dalheim à Hassel.	id.	100
387	id.	De Dalheim à Moutfort « Kiémweg ».	id.	100
388	id.	De Filsdorf à Hassel.	id.	150
389	id.	De Welfrange à Mondorf.	id.	150
390	id.	De Welfrange à Remich.	id.	100
391	Lenningen.	De Canach à Schuttrange.	Chaussée.	200
392	id.	De Canach à Scheuerhof.	Entretien.	200
393	id.	De Lenningen à Gostingen.	id.	200
394	Mondorf-les-Bains	D'Altewies à Filsdorf.	id.	100
395	id.	D'Ellange à Erpeldange (Hesslingen).	id.	100
396	id.	De Mondorf à Welfrange.	id.	150
397	id.	A Mondorf-village.	Reconstruction du pont vis-à-vis de la gare.	300
398	id.	De Mondorf à Elvange (partie mitoyenne).	Entretien.	200
399	Remerschen.	De la côte de Remerschen à Elvange.	id.	200
400	id.	Chemin dit « Reiterweg » à Remerschen.	Chaussée.	100
401	id.	Chemin dit « Dahlem » à Schengen.	id.	200
402	id.	Chemin dit « Maisbergerweg » à Wintrange.	Mise en état.	200
403	Remich	De Remich à Stadtbredimus.	Entretien.	150
404	id.	De Remich à Nennig-station.	Pavage.	150
405	id.	« Pilgergärtchen » à l'intérieur de Remich.	id.	200

406	Stadbredimus.	De Greiveldange à Huttermühle.	Entretien.	200
407	id.	De Stadtbredimus à Remich, près du pont	Mise en état	200
408	Waldbredimus.	A l'intérieur de Trintange.	id.	200
409	id.	De Waldbredimus à Trintange	Entretien.	200
440	Wellenstein.	Chemin dit « Bechelsweg » à Kleinmacher.	id.	100
411	id.	id. « Moselweg » à Bech.	Chaussee.	100
412	id.	id. « vor Feltz » à Schwesingen.	id.	200
413	id.	id. « Nillesgasse » à Wellenstein.	Pavage.	200

Avis. — Droit international privé.

En conformité des art. 6 et 15 de la convention internationale de la Haye du 17 juillet 1905, relative à la procédure civile (Mémorial 1909, n° 48, p. 677 ss.), le Gouvernement royal de Danemark a déclaré ne pas admettre les modes de signification d'actes et d'exécution de commissions rogatoires, spécifiés dans les dispositions visées.

Luxembourg, le 10 septembre 1910.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Vétérinaires du Gouvernement.

Par arrêté en date de ce jour, il a été accordé à M. J.-A. Neyen, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de vétérinaire du Gouvernement dans le canton de Remich.

Luxembourg, le 13 août 1910.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Foires.

Par arrêté grand-ducal en date de ce jour, la foire à tenir à Sæul le dernier lundi de septembre est transférée à l'avant-dernier mercredi du même mois.

Luxembourg, le 9 septembre 1910.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Bekanntmachung. — Internationales Privatrecht.

In Gemäßheit der Art. 6 und 15 des internationalen Haager Abkommens über den Zivilprozeß („Memorial“ 1909, Nr. 48, S. 677 u. ff.) hat die Regierung des Königreichs Dänemark erklärt, die Zustellung der gerichtlichen Urkunden und die Erledigung der Ersuchungsschreiben in der durch beregte Verfügungen bestimmten Form nicht anzunehmen.

Luxemburg, den 10. September 1910.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Staatstierärzte.

Durch Beschluß vom heutigen Tage ist Hrn. J. A. Neyen, auf sein Ersuchen, ehrenvolle Entlassung als Staatstierarzt des Kantons Remich bewilligt worden.

Luxemburg, den 13. August 1910.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Jahrmärkte.

Durch Großh. Beschluß vom heutigen Tage ist der zu Sæul am letzten Montag des Monats September abzuhaltende Jahrmarkt auf den vorletzten Mittwoch dess. Monats verlegt worden.

Luxemburg, den 9. September 1910.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour le droit, composé a) pour la candidature, de MM. Mathias Gläser, conseiller à la Cour supérieure de justice, président; Camille Velter, procureur d'État à Luxembourg, Th. Risch, avocat-avoué à Luxembourg, Daniel Rousseau, sous-directeur du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne à Luxembourg, membres, et Félix Gredt, substitut du procureur d'État à Luxembourg, membre-secrétaire; b) pour le premier doctorat, de MM. Paul Ulveling, conseiller honoraire à la Cour supérieure de justice et président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, président; Mathias Gläser et Camille Velter, préqualifiés, Adolphe Schmit, avocat-avoué à Luxembourg, membres, et F. Gredt, préqualifié, membre-secrétaire, et c) pour le deuxième doctorat, de MM. Paul Ulveling, président; Gläser, Velter et Risch, membres, et Rousseau, membre secrétaire, tous désignés sub a et b ci-dessus, se réunira en session ordinaire du 8 octobre au 20 décembre prochain, dans une des salles du palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Ferdinand Adam de Kehlen, Michel Feltes de Beyren, Auguste Keiffer de Grevenmacher, Jules Keiffer, Joseph Knaff, Lucien König de Luxembourg, Joseph Kolbach d'Echternach, René Leclère de Dudelange, Robert Leibfried de Schronndweiler, Nicolas Mathieu de Derenbach, Alexis Pauly de Redange s/A., Pierre-Chrétien Schaack de Diekirch, Marcel Tibor d'Ettelbruck, Jules Ulveling de Luxembourg, Michel Weiss de Hunsdorf, et Nicolas-Éloi Weydert de Diekirch, récipiendaires pour la candidature en droit; Alphonse Barnich d'Esch s/A., Paul Besch de Clausen, René Blum d'Esch s/A., Paul Faber de Luxembourg, Eugène Kayser de Tetange, Eugène Mehring d'Echternach, James Risch de Cap, et Victor Simons d'Asselborn, récipiendaires pour le premier doctorat en droit; Jean Bech de Diekirch, Jules Campill d'Esch s/A., Edouard Eichhorn de Mersch, Michel Gehrend de Hautcharage, Robert Metz d'Esch s/A., Valentin Muller de Luxem-

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für das Rechtsstudium, bestehend a) für die Kandidatur aus den H. Mathias Gläser, Obergerichtsrat, Präsident; C. Velter, Staatsanwalt zu Luxemburg, Th. Risch, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Daniel Rousseau, Unter-Direktor der Grundkredit-Anstalt und der Sparkasse zu Luxemburg, Mitglieder, und Felix Gredt, Substitut des Staatsanwaltes zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär; b) für das erste Doktorat aus den H. Paul Ulveling, Ehren-Obergerichtsrat und Präsident des Bezirksgerichtes zu Luxemburg, Präsident; den obenerwähnten M. Gläser und C. Velter, Ad. Schmit, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglieder, und F. Gredt, Mitglied-Sekretär und c) für das zweite Doktoratexamen den unter a) und b) bezeichneten H. Paul Ulveling, Präsident; Gläser, Velter und Risch, Mitglieder, u. Rousseau, Mitglied-Sekretär, wird in ordentlicher Sitzung vom 8. Oktober auf den 20. Dezember k. in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung der H. Ferdinand Adam aus Kehlen, Michel Feltes aus Beyren, August Keiffer aus Grevenmacher, Julius Keiffer, Josef Knaff und L. König aus Luxemburg, Jos. Kolbach aus Echternach, René Leclère aus Dudelingen, Robert Leibfried aus Schronndweiler, Nikolaus Mathieu aus Derenbach, Alexis Pauly aus Redingen a. A., P. Chr. Schaack aus Diekirch, Marcel Tibor aus Ettelbrück, Julius Ulveling aus Luxemburg, Michel Weiss aus Hunsdorf und Nik. Eligius Weydert aus Diekirch, Rezipienden für die Kandidatur der Rechte; Alphonse Barnich aus Esch a. M., Paul Besch aus Clausen, René Blum aus Esch a. M., Paul Faber aus Luxemburg, Eug. Kayser aus Tetingen, Eug. Mehring aus Echternach, James Risch aus Cap und Victor Simonis aus Asselborn, Rezipienden für das erste Doktorat der Rechte; Joh. Bech aus Diekirch, Julius Campill aus Esch a. M., Ed. Eichhorn aus Mersch, Michel Gehrend aus Oberkerschen,

bourg, Paul *Pemmers* de Diekirch, Etienne *Schmit* de Limpertsberg, François *Schroeder* de Diekirch, et Paul *Thill* de Luxembourg, récipiendaires pour le deuxième doctorat en droit.

L'examen écrit pour la candidature est fixé pour tous les récipiendaires au samedi, 8 octobre prochain, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les examens oraux pour les mêmes récipiendaires sont fixés comme suit : Pour M. *Adam*, au lundi, 10 octobre, à 3 heures de relevée ; pour M. *Feltes*, au mardi, 11 octobre, à 3½ heures ; pour M. Auguste *Keiffer*, au jeudi, 13 octobre, à 3½ heures ; pour M. Jules *Keiffer*, au samedi, 15 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Knaff*, au lundi, 17 octobre, à 3 heures ; pour M. *König*, au mardi, 18 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Kolbach*, au jeudi, 20 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Leclère*, au samedi, 22 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Leibfried*, au lundi, 24 octobre, à 3 heures ; pour M. *Mathieu*, au mardi, 25 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Pauly*, au jeudi, 27 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Schaack*, au samedi, 29 octobre, à 3½ heures ; pour M. *Tibor*, au lundi, 31 octobre, à 3 heures ; pour M. *Ulveling*, au samedi, 5 novembre, à 3½ heures ; pour M. *Weiss*, au lundi, 7 novembre, à 3 heures, et pour M. *Weydert*, au mardi, 8 novembre, à 3½ heures de relevée.

L'examen écrit pour le premier doctorat est fixé pour tous les récipiendaires au samedi, 12 novembre prochain, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les examens oraux pour les mêmes récipiendaires sont fixés aux jours suivants, chaque fois à 3 heures de relevée, à savoir : au lundi, 14 novembre, pour M. *Barnich* ; au mardi, 15 novembre, pour M. *Besch* ; au jeudi, 17 novembre, pour M. *Blum* ; au samedi, 19 novembre, pour

Robert *Mez* aus Esch a. Nz., Valentin *Müller* aus Luxemburg, Paul *Pemmers* aus Diekirch, Et. *Schmit* aus Luxemburg-Limpertsberg, Fr. *Schröder* aus Diekirch und Paul *Thill* aus Luxemburg, Rezipienden für das zweite Doktorat der Rechte.

Die schriftliche Prüfung ist für alle Rezipienden auf Samstag, den 8. Oktober t., von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen für diese Rezipienden finden statt, wie folgt : für Hrn. *Adam*, am Montag, den 10. Oktober, um 3 Uhr ; für Hrn. *Feltes*, am Dienstag, den 11. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. Aug. *Keiffer*, am Donnerstag, den 13. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. Julius *Keiffer*, am Samstag, den 15. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Knaff*, am Montag, den 17. Oktober, um 3 Uhr ; für Hrn. *König*, am Dienstag, den 18. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Kolbach*, am Donnerstag, den 20. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Leclère*, am Samstag, den 22. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Leibfried*, am Montag, den 24. Oktober, um 3 Uhr ; für Hrn. *Mathieu*, am Dienstag, den 25. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Pauly*, am Donnerstag, den 27. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Schaack*, am Samstag, den 29. Oktober, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Tibor*, am Montag, den 31. Oktober, um 3 Uhr ; für Hrn. *Ulveling*, am Samstag, den 5. November, um 3½ Uhr ; für Hrn. *Weiss*, am Montag, den 7. November, um 3 Uhr, und für Hrn. *Weydert*, am Dienstag, den 8. November, um 3½ Uhr nachmittags.

Die schriftliche Prüfung für das erste Doktorat der Rechte ist für alle Rezipienden auf Samstag, den 12. November t., von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags anberaumt.

Die mündlichen Prüfungen für diese Rezipienden finden an den nachbenannten Tagen, jedesmal um 3 Uhr nachmittags statt, nämlich : am Montag, den 14. November, für Hrn. *Barnich* ; am Dienstag, den 15. November, für Hrn. *Besch* ; am Donnerstag, den 17. November, für Hrn.

M. Faber ; au lundi, 21 novembre, pour M. Kayser ; au mardi, 22 novembre, pour M. Meh-ring ; au jeudi, 24 novembre, pour M. Risch, et au samedi, 26 novembre, pour M. Simonis.

L'examen écrit pour le deuxième doctorat est fixé pour tous les récipiendaires au samedi, 3 décembre, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les examens oraux pour les mêmes récipiendaires sont fixes comme suit : Pour M. Bech, au lundi, 5 décembre, à 3 heures ; pour M. Campill, au mardi, 6 décembre, à 3 heures ; pour M. Eichhorn, au jeudi, 8 décembre, à 3 heures ; pour M. Gehrend, au samedi, 10 décembre, à 3 heures ; pour M. Metz, au lundi, 12 décembre, à 3 heures ; pour M. Muller, au mardi, 13 décembre, à 3 heures ; pour M. Pemners, au jeudi, 15 décembre, à 3 heures ; pour M. Schmit, au samedi, 17 décembre, à 3 heures de relevée ; pour M. Schröder, au lundi, 19 décembre, à 9½ heures du matin, et pour M. Thill, au mardi, 20 décembre, à 3 heures de relevée.

Luxembourg, le 14 septembre 1910.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Règlement communal.

En séance du 2 août 1910, le conseil communal de Grevenmacher a arrêté un règlement de police sur les goutières des bâtiments particuliers. — Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 13 septembre 1910.

Pour le Directeur général de l'intérieur,
Le Directeur général des travaux publics,
CH. DE WAHA.

Caisse d'épargne. — A la date des 3, 7 et 8 septembre 1910, les livrets nos 139418, 138669 et 80633 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets ont été invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne, et à faire valoir leurs droits. Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 2 septembre 1910.

Blum ; am Samstag, den 19. November, für Hrn. Faber ; am Montag, den 21. November, für Hrn. Kayser ; am Dienstag, den 22. November, für Hrn. Meh-ring ; am Donnerstag, den 24. November, für Hrn. Risch, und am Samstag, den 26. November, für Hrn. Simonis.

Die schriftliche Prüfung für das zweite Doctorat der Rechte ist für alle Rezipienden auf Samstag, den 3. Dezember, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen für diese Rezipienden finden statt, wie folgt : für Hrn. Bech, am Montag, den 5. Dezember ; für Hrn. Campill, am Dienstag, den 6. Dezember ; für Hrn. Eichhorn, am Donnerstag, den 8. Dezember ; für Hrn. Gehrend, am Samstag, den 10. Dezember ; für Hrn. Metz, am Montag, den 12. Dezember ; für Hrn. Müller, am Dienstag, den 13. Dezember ; für Hrn. Pemners, am Donnerstag, den 15. Dezember ; für Hrn. Schmit, am Samstag, den 17. Dezember, jedesmal um 3 Uhr nachmittags ; für Hrn. Schröder, am Montag, den 19. Dezember, um 9½ Uhr vormittags, und für Hrn. Thill, am Dienstag, den 20. Dezember, um 3 Uhr nachmittags.

Luxemburg, den 14. September 1910.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Gemeindevorgem.

In seiner Sitzung vom 2. August 1910 hat der Gemeinderat von Grevenmacher ein Polizei-Vergem über die Abfallröhren an den Privat-Gebäuden erlassen. — Besagtes Vergem ist vor-schriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 13. September 1910.

Für den General-Direktor des Innern,
Der General Direktor der öffentlichen Arbeiten,
K. d e W a h a.

Troisième relevé des permis de chasse délivrés pour l'année de chasse 1910—1911.

N ^o du permis de chasse.	Date de la délivrance.	Nom et prénoms de la partie prenante.	Qualité.	Domicile.
808	8 septembre.	Leich, Joseph.	Garde-particulier.	Sanem.
809	9 septembre.	Noizet, Emile.	Négociant.	Saulnes.
810	id.	Raty, Henri.	Rentier.	id.
811	id.	Schmitz, Mathias.	Propriétaire.	Selscheid.
812	id.	Linck, Pierre.	Cultivateur.	Ringel.
813	id.	Dreze, Jules.	Banquier.	Dison (Belgique).
814	id.	Leyh, Jules.	Hôtelier.	Spa.
815	id.	Daman, Michel.	Cabaretier.	Dickt (Hoscheid).
816	id.	Lanners, Pierre.	Maréchal-ferrant.	Landscheid.
817	id.	Moreau, Jean-Pierre.	Rentier.	Helmsange.
818	id.	Hoffmann, Jean-Pierre.	Meunier.	Berchem.
819	id.	Goetzinger, Jean.	Plafonneur.	Dudelange.
820	10 septembre.	Kohn, Emile.	Hôtelier.	Diekirch.
821	id.	Heidel, François.	Cabaretier.	Differdange.
822	id.	Kintzelé, Jean-Baptiste.	Négociant.	Esch-sur-l'Alzette.
823	id.	Nennig, Joseph.	Cultivateur.	Buchholtzerhof.
824	id.	Musquar, Joseph.	Propriétaire.	Buchholtz.
825	id.	Paulus, Gaspard-Michel.	Négociant.	Wasserbillg.
826	id.	Schoos, Pierre.	Garde-particulier.	Bou Jlerbach.
827	id.	Pescatore, Théodore.	Ingénieur.	Liège.
828	id.	Linden, Mathias.	Cultivateur.	Cents (Hamm).
829	id.	Boden, Jean.	Peintre-décorateur.	Sæul.
830	id.	d'Huart, Hippolyte.	Maitre de forges.	Longwy-Bas.
831	11 septembre.	Thiry, Jean.	Quincaillier.	Niedercorn.
832	12 septembre.	Sinner, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Livange.
833	13 septembre.	Huberty, Jean-Nicolas.	Rentier.	Sæul.
834	id.	Pütz, Paul.	Industriel.	Niedercorn.
835	id.	Haler, Prosper.	Garde-particulier.	Hobscheid.
836	id.	Hilger, Michel.	Cultivateur.	Hollerich.
837	id.	Funck, Nicolas.	id.	Niederdonven.
838	id.	Zeimet, Pierre.	Serrurier.	Berbourg.
839	id.	Beissel, Théophile.	Hôtelier.	Pétange.
840	15 septembre.	Logelin, Joseph.	Entrepreneur.	Godbrange.
841	id.	de Chaffoy, Edgard.	Directeur de fabrique.	Bonnevoie.
842	id.	Castilhon, André.	Rentier.	Arlon.
843	id.	Schirtz, Jean.	Rentier.	Hoscheid.
844	id.	Junius, François.	Chef de service.	Dudelange.
845	id.	Petry, Pierre.	Propriétaire.	Nommern.
846	16 septembre.	de Hedonville, Georges.	Ingénieur.	Longwy-Bas.